

Résolution de l'Assemblée du personnel et enjeux de la réforme du dispositif des enseignements artistique de base

Genève, le 11 octobre 2021

Cher-e-s collègues,

le SIT et la FAPCEGM-HEM, organisations représentatives du personnel et signataires de la CCT CEGM, ont invité le personnel des écoles de musique, danse et théâtres affiliées à la CEGM à une Assemblée générale le 14 septembre 2021. Lors de cette dernière, une résolution a été votée à l'unanimité. Nous vous présentons ici son contenu :

Obtenir des garanties

Considérant que le DIP est en train de modifier le dispositif délégataire des enseignements artistiques de base et son financement, notamment de passer au subventionnement à la prestation ; que, dans ce dispositif, [nous identifions des risques importants](#) pour les conditions de travail des employé-e-s des écoles de musique, danse et théâtre de la CEGM ; que nous n'avons pas encore pu obtenir de garanties que cette réforme ne péjore pas les conditions de travail de ces employé-e-s ; que le statut et les conditions de travail des accompagnatrices et accompagnateurs, précaires en temps normal, ont été rendus encore plus fragilisés en période de crise sanitaire, l'assemblée a donné plusieurs mandats au SIT et à la FAPCEGM-HEM.

Le premier mandat vise à obtenir les garanties suivantes :

1. Le **maintien de la CCT CEGM** (pour les écoles déjà affiliées) et des mécanismes afin d'intégrer de potentielles nouvelles écoles à la CCT CEGM.
2. **Pas de dumping salarial** : nous avons explicité le risque de sous-enchère salariale [ici](#).
3. La poursuite du **processus d'harmonisation salariale**, auquel le DIP s'est engagé, devant mener tou-te-s les professeur-e-s en classe 17.
4. Un **système salarial égalitaire** pour l'enseignement : nous craignons que la réforme mène à un système ouvrant la voie à plusieurs fonctions et classes salariales.
5. La mise en place d'une **procédure de VAE** (Validation des Acquis d'Expérience).
6. Des **dispositions transitoires** pour tous nouveaux dispositifs : un texte de loi devrait prévoir leurs conditions d'entrée en vigueur et d'application.
7. La **participation à l'élaboration du nouveau dispositif** du DIP : que le personnel, via ses représentant-e-s, soit consulté et participe à la réflexion menant à l'élaborer.
8. Un **budget pour l'accompagnement métier** : il s'agit d'obtenir un budget notamment pour un pôle « Recherche & Développement ». Si le système est repensé, il faut également les moyens financiers pour le faire.
9. L'**exclusion du modèle de subvention à la prestation** ou d'insuffisance de subvention : Le subventionnement à la prestation comporte des risques pour les employé-e-s que les syndicats ont pu observer dans d'autres secteurs. Tout d'abord, parce que la totalité des coûts engendrés par l'élaboration et la délivrance de prestations n'est jamais prise en compte. Le risque pourrait être que certaines tâches ne soient pas anticipées et donc plus rémunérées par ce système de financement, par exemple que la formation professionnelle ne soit plus prise en compte ou qu'une école dont une prestation n'ait *in fine* pas eu lieu (par manque d'inscription ou maladie d'élèves) ne soit pas rétribuée pour celle-ci. Ce système constitue une forme d'insuffisance de subvention dont la conséquence peut être de mettre la pression sur les employé-e-s par manque de budget suffisant correspondant aux tâches effectives.

Un deuxième mandat consiste à solliciter des réponses et des garanties auprès de la CEGM et du DIP. Nous avons sollicité un rendez-vous aux directions des écoles de la CEGM. Et nous préparons un cahier de revendications qui explicite les demandes du personnel (telles que votées à l'Assemblée générale du 14 septembre) à destination du DIP.

L'assemblée a également décidé que, faute de réponses et garanties suffisantes de la part du DIP, elle se réunira pour discuter de mesures de lutte appropriée.

Informez vos collègues

Un troisième mandat vise à informer les collègues sur les enjeux liés à cette réforme. Cette lettre d'informations syndicales constitue un premier pas. Nous vous invitons à nous rejoindre et à nous communiquer si vous avez des idées sur comment mieux diffuser cette information dans toutes les écoles.

Améliorer les conditions de travail des accompagnatrices-teurs de musique

Un quatrième mandat est de poursuivre le dossier pour améliorer le statut et les conditions de travail des accompagnatrices et accompagnateurs de musique dans la CCT. Le SIT a déjà obtenu qu'une école se mette en conformité avec la loi et paye dorénavant les indemnités vacances aux accompagnatrices et accompagnateurs de musique. Le SIT invite ce personnel à une nouvelle assemblée générale le 11 octobre à 9h (pour plus d'information cbarrelet@sit-syndicat.ch).

CCT

Après trois séances de négociation, la partie employée et la partie employeur de la commission paritaire de la CCT CEGM se sont mises d'accord sur des modifications à apporter à la CCT CEGM. Elle a par ailleurs été réécrite en langage inclusif. Ces propositions de modifications de la CCT CEGM doivent à présent être validées par une assemblée générale de la CEGM.

Une FAQ – questions fréquentes – rédigée par le SIT et la FAPCEGM-HEM se trouve [ici](#). Vous y trouverez peut-être certaines réponses à vos questions.

Dispositif anti-harcèlement de la CEGM

Nous vous rappelons l'organisme de référence que vous pouvez consulter en lien avec des situations de conflit ou de mobbing au travail, définies dans l'annexe 7 de la CCT : le "2ème Observatoire". Vous avez droit à trois consultations confidentielles, payées par la CEGM et cofinancées par la FAPCEGM-HEM (une partie de votre cotisation à l'association de votre école). Contact: 22 301 37 95 - info@2e-observatoire.com

Rejoignez-nous

L'action syndicale est indispensable pour améliorer les conditions de travail des salarié-es et défendre nos droits. Si vous n'êtes pas encore membre du syndicat, rejoignez-nous. Aidez-nous dans notre travail en adhérant au [SIT ici http://www.sit-syndicat.ch](http://www.sit-syndicat.ch)

Représentez le personnel de votre école en participant aux assemblées des délégué-e-s (3-4 fois par an) de la [FAPCEGM-HEM](https://fapcegm-hem.org/) : <https://fapcegm-hem.org/>

Pour le SIT, Clara Barrelet, secrétaire syndicale, cbarrelet@sit-syndicat.ch

Pour la FAPCEGM-HEM, bureau@fapcegm-hem.org

Initiative fiscale cantonale « Pour une contribution temporaire de solidarité sur les grandes fortunes » : nous vous invitons à signer et faire signer l'initiative lancée par les partis de l'Alternative et les syndicats genevois, dont le SIT, pour une meilleure répartition des richesses et pour financer les mesures nécessaires à une sortie de crise sociale et solidaire → Pour plus d'infos, [cliquez ici](#)

A diffuser à vos collègues et afficher sur les panneaux prévus à cet effet !